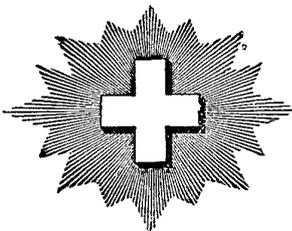


BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} avril 1926

N° 114301

(Demande déposée: 19 juin 1925, 18 $\frac{3}{4}$ h.)
(Priorité: France, 28 juin 1924.)

Classe 49a

BREVET PRINCIPAL

PATHÉ CINÉMA, ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES, Paris
(France).

Boîte-magasin pour film.

Les boîtes-magasins destinées, dans les appareils de prise de vues, à contenir le film vierge ou à recevoir le film impressionné à développer, présentent des fentes de sortie ou d'entrée du film qui doivent être parfaitement étanches pour éviter toute altération du film qu'elles contiennent.

Pour obtenir l'étanchéité désirée, les fentes sont généralement garnies de velours ou de feutre qui ont l'inconvénient de s'user. Les systèmes proposés pour remplacer ces garnitures sont inefficaces ou trop complexes.

La présente invention a pour objet une boîte-magasin pour film qui est parfaitement étanche à la lumière et qui est en même temps d'une construction robuste et économique. Cette boîte-magasin est caractérisée en ce que, dans l'épaisseur de la paroi périphérique de la boîte, laquelle est moulée en toute matière appropriée, au moins un couloir curviligne est réservé en vue de permettre la sortie ou la rentrée du film en évitant la pénétration de la lumière dans la boîte,

La boîte-magasin suivant l'invention peut être employée soit pour contenir une bobine de film vierge, soit pour recevoir le film impressionné sortant d'un appareil de prise de vues; elle peut également être disposée pour recevoir deux bobines, l'une vierge, l'autre impressionnée, constituées par un seul film, qui se déroule de la première pour constituer la seconde en empruntant un trajet extérieur.

Cette application particulière va être décrite ci-dessous, à titre d'exemple, de réalisation de l'invention et pour permettre de bien saisir cette dernière la description qui va suivre se réfère au dessin annexé dans lequel:

La fig. 1 est une vue en plan d'une boîte-magasin suivant l'invention, le couvercle de cette boîte-magasin étant supposé enlevé et un film étant représenté en place;

La fig. 2 est une vue semblable à la fig. 1, le film n'étant toutefois pas représenté et cette figure montrant le trajet des rayons lumineux dans les couloirs curvilignes;

La fig. 3 est une coupe verticale longitudinale de la boîte-magasin munie de son couvercle, le film étant en place, et

La fig. 4 est une vue analogue à la précédente montrant une variante de réalisation, le film n'étant pas représenté.

La boîte-magasin représentée aux fig. 1 à 3 du dessin comporte une boîte proprement dite ou corps 1 en toute matière susceptible d'être moulée, soit en métal, ébonite, ou une composition appropriée n'ayant aucune action sur l'émulsion photographique; cette boîte présente deux logements 2 et 3 respectivement pour la bobine dérouleuse 4 et la bobine enrouleuse 5, et un couvercle 6 qui peut être fixé sur le corps 1 par tout moyen approprié. Ce couvercle peut être également moulé ou en métal estampé. Le film constituant les deux bobines 4 et 5 est désigné par le nombre 7.

La bobine dérouleuse 4 est montée librement dans son logement 2, tandis que l'extrémité 8 du film est fixée sur un chapeau 9 qui recouvre une douille 10 solidaire du corps 1. Le dévidement du film de la bobine 4 pour constituer la bobine 5 est effectué par action sur le chapeau 9, dont le montage sur la douille 10 assure l'étanchéité à la lumière de cette partie de la boîte-magasin.

Le film 7 est guidé de la bobine dérouleuse 4 vers l'extérieur par un couloir 11 ménagé dans l'épaisseur de la paroi latérale de la boîte-magasin et, après avoir été impressionné, il est guidé vers la bobine enrouleuse 5 par un second couloir 12 analogue au couloir 11.

On voit sur les fig. 1 et 2 que les couloirs 11 et 12 ont une longueur relativement grande et qu'ils affectent une forme curviligne prononcée. De plus, et comme on le voit sur le dessin, chaque couloir comporte des parties de courbures différentes, par exemple une partie qui est sensiblement concentrique au logement dans lequel débouche ce couloir, et une partie qui débouche sous un angle relativement grand, dans une paroi de la boîte qui est de préférence approximativement rectiligne. Grâce à cette disposition, les

rayons lumineux tels que les rayons X et Y (fig. 2) sont obligés de se réfléchir plusieurs fois dans leur trajet vers les logements 2 et 3 ménagés pour les bobines, en sorte qu'ils sont pratiquement arrêtés avant de pouvoir atteindre ces bobines et que tout risque que le film se trouve voilé est écarté.

La section transversale de chacune des parois de chaque couloir est de préférence concave, de telle façon que la section du couloir affecte une forme elliptique ou analogue comme il est représenté à la fig. 3. Par ce moyen, le film n'est en contact que par ses bords avec les surfaces qui assurent son guidage, tant à sa sortie de la boîte-magasin par la fente 11^a qu'à son entrée dans celle-ci par la fente 12^a. On réduit ainsi au minimum les frottements du film qui s'opposent à son mouvement, en même temps qu'on évite toute altération de la surface impressionnable ou impressionnée du film pouvant résulter de frictions sur les parois latérales des couloirs.

Les couloirs curvilignes de guidage du film ménagés dans l'épaisseur des parois latérales de la boîte-magasin ne sont pas nécessairement pratiqués uniquement dans le corps 1 de cette boîte-magasin. Pour faciliter la fabrication, en particulier lorsqu'on adopte la forme de la section des couloirs élargie en son milieu qui a été indiquée ci-dessus comme préférable, on peut établir les couloirs pour partie dans le corps de la boîte-magasin et pour partie dans le couvercle de cette boîte-magasin. Ce mode de construction présente en outre l'avantage de faciliter le nettoyage des couloirs.

La fig. 4 du dessin montre, en coupe verticale, une boîte-magasin comportant cette disposition; on voit sur cette figure le corps de la boîte 13 présentant les deux demi-couloirs inférieurs 14 et 15 et le couvercle 16 présentant les deux demi-couloirs supérieurs 17 et 18, ces demi-couloirs venant se superposer exactement deux à deux.

L'étanchéité à la lumière de l'assemblage du couvercle sur le corps de boîte peut être aisément obtenue dans tous les cas avec une sécurité suffisante, en constituant cet assem-

blage par un joint en escalier simple (fig. 4) ou éventuellement double (fig. 3).

REVENDEICATION :

Boîte-magasin pour film, caractérisée en ce que dans l'épaisseur de la paroi périphérique de la boîte, laquelle est moulée en toute matière appropriée, au moins un couloir curviligne est réservé en vue de permettre la sortie ou la rentrée du film tout en évitant la pénétration de la lumière dans la boîte.

SOUS-REVENDEICATIONS :

- 1 Boîte-magasin suivant la revendication, caractérisée en ce que chaque couloir comporte une partie sensiblement concentrique au logement contenant le film prolongée par une partie débouchant, sous un angle relativement grand, dans une partie approximativement rectiligne de la paroi de la boîte.
- 2 Boîte-magasin suivant la revendication, caractérisée en ce que la section transversale du couloir est approximativement elliptique, de façon à éviter tout frottement de la partie médiane du film sur les parois du couloir.
- 3 Boîte-magasin suivant la revendication, caractérisée en ce que le couloir curviligne est formé partiellement dans la paroi de la boîte proprement dite et partiellement dans la paroi du couvercle.
- 4 Boîte-magasin suivant la revendication, caractérisée en ce qu'elle comporte deux logements cylindriques destinés respectivement à contenir une bobine de film vierge et une bobine du même film impressionné et deux couloirs curvilignes correspondant respectivement à ces logements.

PATHE CINEMA,

ANCIENS ETABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES.

Mandataire: Amand BRAUN succ. de A. Ritter, Bâle.

Fig.1

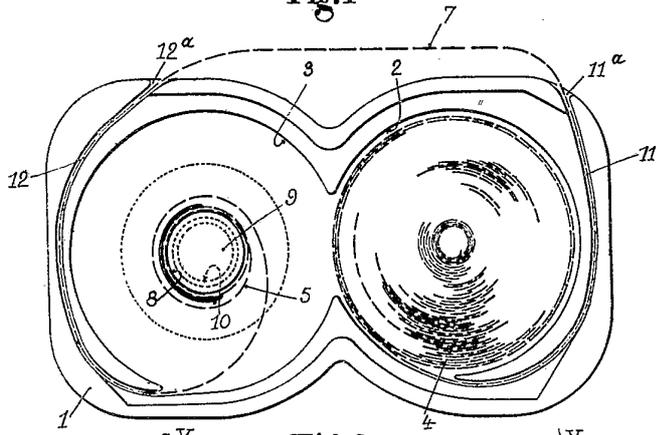


Fig.2

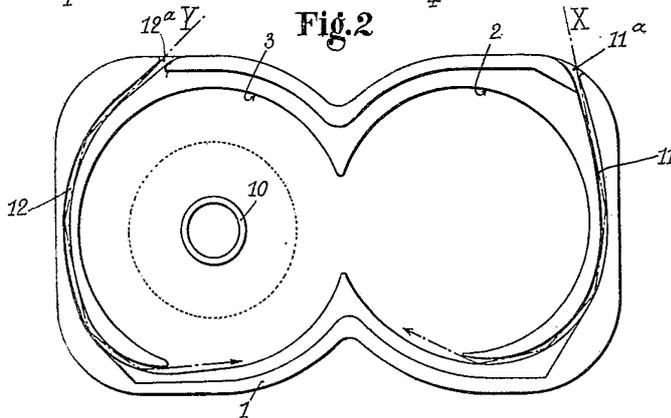


Fig.3

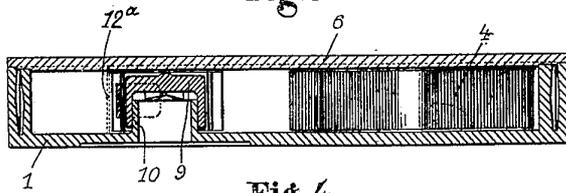


Fig.4

